

# AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par  
**Thomas & Piron, (pour Mr TOMBEUR Michel) La Besace 14, 6852 Maissin**  
une demande de

## PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **Village**

cadastré **6 division, Section A, 177f4**

Le projet consiste en **la construction d'une maison unifamiliale**

et présente les caractéristiques suivantes :

la façade arrière du bâtiment projeté se situera à plus de 15 mètres de la façade avant des bâtiments voisins et à plus de 4 mètres de la façade arrière de ces mêmes bâtiments, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 2° du Cwatupe)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 29/05/2017 jusqu'au 12/06/2017.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **12/06/2017** de **15h00 à 16h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés et le samedi 03 juin de 08h00 à 10h00.

GEER, le 23/05/2017.

Par le Collège,

La Directrice générale,  
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,  
Sé) M. DOMBRET